

Enfin, la commission a cru devoir demander à M. le ministre quel était l'état de situation actuelle du trésor, et elle a appris avec satisfaction qu'à la date du 20 juin, il y avait en caisse une somme totale de 5,400,000 florins, et que le service du semestre courant a été entièrement soldé au département de la guerre.

Cet état de choses doit nous rassurer contre toute crainte de voir le trésor au dépourvu pour le moment.

Si le projet de décret est adopté, les ressources du trésor consisteront :

- 1° En 2,000,000 de florins à transférer dès maintenant de l'exercice de 1850 ;
 2° En 44,566,211 florins, montant présumé de l'exercice de l'année courante.
- Total 46,566,211 florins.

Le rapporteur,
DE THEUX.

Le président,
CHARLES LECOCQ.

Projet de décret (a).

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national

Décrète :

Ceux des impôts mentionnés dans le décret du

(a) Ce projet, discuté dans la séance du 25 juin 1831, a été adopté par 108 voix contre 5.

(b) Un article 2, proposé par M. le chevalier *de Theux de Meylandt*, a été adopté en ces termes :

28 décembre 1830, n° 59 (*Bulletin officiel*, n° 53), qui n'ont été maintenus que pour le premier semestre du présent exercice, continueront à être perçus pendant les six derniers mois de 1831, d'après les lois qui en règlent l'assiette ou le recouvrement, sauf les modifications qui résultent de l'article 2 du décret du 26 janvier dernier, n° 52 (*Bulletin officiel*, n° 9) (b).

(A. C.)

N° 252.

Dépenses pour l'exercice 1831.

Budget de la liste civile et des grands corps de l'État, présenté dans la séance du 14 juin 1831, par M. DUVIVIER, ministre des finances par intérim.

MESSIEURS,

Les budgets des dépenses de la liste civile et des grands corps de l'État n'ayant été soumis au congrès national par aucun chef de département, je viens, au nom de M. le régent, le déposer sur votre bureau.

Bruxelles, le 14 juin 1831.

Le ministre des finances par intérim,

AUG. DUVIVIER.

(A. C.)

« Art. 2. Le présent décret sera obligatoire le 1^{er} juillet »
 » prochain. »

BUDGETS.

A. — Liste civile.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1831.	Observations.
ARTICLE PREMIER.		
a Liste civile. fl.	500,000 »	} Pour le 2 ^e semestre de 1831.
b Cabinet du chef de l'État.	6,400 »	
Total. fl.	506,400 »	
ART. 2.		
<i>Gouvernement provisoire.</i>		
a Indemnité.	150,000 »	
b Frais divers	10,000 »	
Total. fl.	160,000 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1851.	<i>Observations.</i>
ART. 3.		
<i>Pour le régent et le conseil des ministres.</i>		
<i>a</i> Liste civile, fl. 10,000 par mois. fl.	42,000 "	Pour le 4 ^e semestre de 1851
<i>b</i> Frais de premier établissement.	10,000 "	
<i>c</i> Traitement du secrétaire du conseil des ministres.	4,000 "	Pour le 1 ^{er} semestre de 1851.
<i>d</i> Traitement de quatre employés attachés au cabinet de M. le régent.	2,130 "	
<i>e</i> Salaire des huissiers, messagers, etc.	2,550 "	
<i>f</i> Frais de bureau et autres pour le cabinet du régent et le conseil des ministres.	1,900 "	
Total fl.	62,400 "	
RÉCAPITULATION.		
ART. 1 ^{er}	506,400 "	
ART. 2.	160,000 "	
ART. 3.	62,400 "	
Total. fl.	728,800 "	

B. — Grands corps de l'État.

ARTICLE PREMIER.		
<i>Sénat.</i>		
<i>a</i> Traitement du greffier. fl.	2,000 "	
<i>b</i> Id. des autres employés.	1,500 "	
<i>c</i> Salaire des huissiers, messagers, etc.	1,250 "	
<i>d</i> Frais de bureau et autres dépenses.	1,750 "	
Total. fl.	6,500 "	
ART. 2.		
<i>Congrès et chambre élective.</i>		
<i>a</i> Au congrès.	60,000 "	
<i>b</i> Chambre élective	120,000 "	
Total. fl.	180,000 "	
ART. 3.		
<i>Cour des comptes.</i>		
<i>a</i> Traitement du président.	5,000 "	
<i>b</i> Id. de six conseillers.	15,000 "	
<i>c</i> Id. du greffier.	2,500 "	
<i>d</i> Id. des autres fonctionnaires et frais divers.	28,500 "	
Total. fl.	49,000 "	
RÉCAPITULATION.		
ART. 1 ^{er}	6,500 "	
ART. 2.	180,000 "	
ART. 3.	49,000 "	
Total. fl.	255,500 "	
(A. C.)		